

Page : 1

Edition révisée n° : 3

Date: 1 / 9 / 2015

Remplace la fiche : 19 / 3 / 2014

# **CERMICEM RAPID**

DI-01-009

### SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : CERMICEM RAPID

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Liant pour chape.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : CERMIX

Rue de la belle croix 62240 Desvres FRANCE

Tel: +33 (0)3 21 10 10 40 Fax: +33 (0)3 21 92 19 82 E-mail: FDS\_Cermix@desvres.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

### **SECTION 2 Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Code(s) des classes et catégories de danger Règlement (CE) Nº 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315

Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Skin Sens. 1) - H317

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies

respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP: STOT SE 3) - H335

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger





• Pictogramme(s) de danger : GHS05 - GHS07

• Mention d'avertissement : Danger

• Mention de danger : H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

• Informations additionnelles sur les

dangers

: Le contact entre la peau et la pâte de mortier peut conduire à des irritations, des lésions allergiques ou des brûlures. Peut endommager l'aluminium ou d'autres métaux non nobles.

### • Conseils de prudence

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P261 : Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352+P333+P313 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P305+P351+P313 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers : L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussières de ciment sur une longue période

accroît les risques d'apparition de maladies respiratoires.

Le contact des yeux avec le mortier (sec ou humide) peut entraîner de graves lésions

oculaires potentiellement irréversibles.

Le mortier peut avoir un effet irritant sur une peau mouillée (par la transpiration ou l'humidité

**CERMIX**Rue de la belle croix 62240 Desvres FRANCE

Tel: +33 (0)3 21 10 10 40 Fax: +33 (0)3 21 92 19 82

E-mail: FDS\_Cermix@desvres.com

En cas d'urgence : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59



Page: 2

Edition révisée n°: 3

Date: 1/9/2015

Remplace la fiche : 19 / 3 / 2014

# CERMICEM RAPID

DI-01-009

# SECTION 2 Identification des dangers (suite)

ambiante) après un contact prolongé. Le contact prolongé de la peau avec du mortier humide peut entraîner de graves brûlures car ces dernières se produisent sans qu'il y ait de douleur, par exemple en travaillant agenouillé dans du mortier humide, y compris à travers l'épaisseur

Le mortier est pauvre en chromate, ou le devient par réduction de la teneur en chrome VI soluble sensibilisant. La teneur en chrome VI soluble est conforme à la législation précisée dans la rubrique 15.

# SECTION 3 Composition/informations sur les composants

#### 3.1./3.2. Substance / Préparation

Substance / Préparation : Préparation.

: Ce produit est dangereux. Substance(s) dangereuse(s)

No CAS Nom de la substance Contenance No CE Nr Annexe No. Enregist. REACH Classification Eye Dam. 1;H318 Skin Irrit. 2;H315 STOT SE 3;H335 Skin Sens. 1;H317 Clinker de ciment portland 20 - 50 % 65997-15-1 266-043-4

### **SECTION 4 Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre

: Si le mortier est sec, essuyer puis rincer abondamment à l'eau. Si le mortier est gâché, laver Contact avec la peau

la peau à grande eau. Retirer vêtements, chaussures, montres et autres objets contaminés et nettoyer à fond avant de les réutiliser. En cas d'irritation ou de brûlures, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Ne pas frotter afin d'éviter des atteintes supplémentaires de la cornée. Le cas échéant, retirer

les lentilles, puis effectuer un rinçage immédiat et abondant à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées, pendant au moins 45 minutes afin d'éliminer tout résidu particulaire. Si possible, utiliser de l'eau isotonique (0,9% NaCl). Consulter un médecin du travail ou un

ophtalmologiste.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

: Pulvérisation d'eau. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre sèche. Mousses à base d'alcool. Agents d'extinction appropriés

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Le mortier n'est ni combustible, ni explosif et ne facilitera ni n'alimentera la combustion

d'autres matériaux.

Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.

Procédures spéciales : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez

prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

**CERMIX** En cas d'urgence : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

Rue de la belle croix 62240 Desvres FRANCE

Tel: +33 (0)3 21 10 10 40 Fax: +33 (0)3 21 92 19 82



Page: 3

Edition révisée n° : 3

Date : 1 / 9 / 2015

Remplace la fiche : 19 / 3 / 2014

# **CERMICEM RAPID**

DI-01-009

# SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les secouristes

 Réduire à un minimum la production de poussières. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

#### 6.2. Précautions pour l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Si possible, récupérer le produit dispersé sous sa forme sèche.

Mortier sec : utiliser des méthodes de nettoyage qui ne provoquent pas la dispersion du produit sec dans les airs. Si ce n'est pas possible, s'assurer que le personnel chargé du balayage à sec porte un équipement de protection individuel approprié et qu'il empêche une plus grande dispersion des poussières. Eviter l'inhalation du mortier et tout contact avec la peau. Placer le produit récupéré dans un conteneur fermé. Provoquer sa prise avant de l'éliminer comme indiqué à la rubrique 13.

Mortier gâché : récupérer et placer dans un conteneur fermé. Attendre que le produit ait pris et se soit solidifié avant de l'éliminer comme indiqué à la rubrique 13.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Voir Rubrique 13.

# SECTION 7 Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

: Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures techniques de protection

: Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.

Précautions spéciales

: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eviter la formation de poussières : verser d'abord l'eau, ensuite le mortier dans l'auge de gâchage. Ne pas verser d'une grande hauteur et commencer le gâchage à petite vitesse régulière.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

Durée de stockage/conservation

: Dans les ciments traités avec un agent réducteur de chrome VI conformément à la réglementation visée à la rubrique 15, l'efficacité de l'agent réducteur diminue avec le temps. C'est pourquoi les emballages de mortier et / ou les documents d'accompagnement doivent indiquer la durée ("durée maximale d'utilisation") pendant laquelle le fabricant a déterminé que la teneur en Cr VI soluble est maintenue par l'agent réducteur sous la limite réglementaire de 0,0002% conformément à l'EN196-10. Les conditions d'entreposage nécessaires à la conservation de l'efficacité de l'agent réducteur doivent également être indiquées.

CERMIX En cas d'urgence : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

Rue de la belle croix 62240 Desvres FRANCE

Tel: +33 (0)3 21 10 10 40 Fax: +33 (0)3 21 92 19 82



Page : 4

Edition révisée n° : 3

Date: 1 / 9 / 2015

Remplace la fiche : 19 / 3 / 2014

# **CERMICEM RAPID**

DI-01-009

# SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

VME = 10 mg/m3 (poussières totales) VME = 5 mg/m3 (poussières alvéolaires)

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

• Protection respiratoire : Si une personne est exposée aux poussières au-delà des valeurs limites d'exposition, utiliser

les mesures de protection respiratoire appropriées, qui devront être adaptées à la finesse / au

niveau des poussières présentes et conforme aux normes EN appropriées.

• Protection de la peau : Porter des gants imperméables, résistants à l'usure et aux alcalis et doublés de coton, des

bottes, des vêtements de protection à manches longue fermées et utiliser des produits de soins de la peau (crèmes "écrans" y compris) pour la protéger de tout contact prolongé avec le mortier. Prendre garde à ce que le mortier gâché ne pénètre pas dans les bottes. Dans certaines circonstances, par exemple lors du travail au sol, le port de genouillères ou de

pantalons imperméables est nécessaire.

• Protection des yeux : Porter des lunettes homologuées ou des lunettes étanches conformes à l'EN66 lors de la

manipulation de mortier sec ou gâché pour éviter tout contact avec les yeux.

Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

# SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### 9.1.a. Aspect

Poudre.

Aspect : Poudre.
Couleur : Gris(e).

9.1.b. Odeur

Inodore ou prèsque inodore.

Odeur : Négligeable.

9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

9.1.d. pH

Aucune donnée disponible.

**pH** : Aucune donnée disponible.

#### 9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Aucune donnée disponible.

### 9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Non applicable.

Point d'ébullition [°C] : Aucune donnée disponible.

9.1.g. Point d'éclair

Non applicable.

Point d'éclair [°C] : Non applicable.

9.1.h. Taux d'évaporation

Non applicable

9.1.i. Inflammabilité

Non inflammable

### 9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Non applicable. Non applicable

**CERMIX**Rue de la belle croix 62240 Desvres FRANCE

Tel: +33 (0)3 21 10 10 40

Fax: +33 (0)3 21 92 19 82

 $\hbox{E-mail: FDS\_Cermix@desvres.com}$ 

En cas d'urgence : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59



Page : 5

Edition révisée n° : 3

Date : 1 / 9 / 2015

Remplace la fiche : 19 / 3 / 2014

CERMICEM RAPID

# DI-01-009

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

#### 9.1.k. Pression de vapeur

Non applicable.

Pression de vapeur [20°C] : Non applicable.

9.1.I. Densité de vapeur

Non applicable.

9.1.m. Densité relative

**Densité [g/cm3]** : 1-1.35

9.1.n. Solubilité

Partiellement soluble.

Solubilité : Partiellement soluble.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Non applicable.

9.1.p. Température d'auto-iinflammabilité

Non applicable.

9.1.q. Température de décomposition

Aucune donnée disponible.

9.1.r. Viscosité

Non applicable.

Viscosité : Non applicable.

9.1.s. Propriétés explosives

Non applicable.

9.1.t. Propriétés comburantes

Non applicable.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

### SECTION 10 Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le mortier durcit au contact de l'eau.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le mortier sec reste stable tant qu'il est conservé correctement (voir la rubrique 7) et compatible avec la plupart des autres matériaux de construction. Gâché avec de l'eau, il durcit en une masse stable qui ne réagit pas dans des environnements ordinaires.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales.

Polymerisation dangereuse : Ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Une conservation humide peut provoquer la formation de grumeaux et une perte de qualité du produit.

10.5. Matières à éviter

Eviter l'utilisation incontrôlée de poudre d'aluminium dans un mortier gâché car il se forme de l'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le mortier ne se décompose pas en sous-produits dangereux et ne subit pas de polymérisation.

CERMIX En cas d'urgence : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

Rue de la belle croix 62240 Desvres

Tel: +33 (0)3 21 10 10 40 Fax: +33 (0)3 21 92 19 82



Page: 6

Edition révisée n°:3

Date: 1/9/2015

Remplace la fiche: 19/3/2014

# CERMICEM RAPID

DI-01-009

# SECTION 10 Stabilité et réactivité (suite)

Propriétés dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

## **SECTION 11 Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

: Aucune donnée disponible.

• Corrosion cutanée/irritation cutanée : Du mortier sec en contact avec une peau mouillée ou une exposition à du mortier humide ou gâché peut entraîner un épaississement de la peau et l'apparition de fissures ou crevasses. Un contact prolongé combiné à des abrasions peut provoquer de graves brûlures.

· Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

: Un contact direct peut endommager la cornée par frottement, provoquer une irritation immédiate ou différée ou une inflammation. Des quantités plus importantes de mortier sec ou des éclaboussures de mortier gâché peuvent avoir des conséquences qui vont d'une irritation modérée (conjonctivite ou blépharite) jusqu'aux brûlures chimiques et à la cécité.

· Sensibilisation respiratoire ou

: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

· Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

: Aucune association causale entre exposition au ciment et apparition de cancers n'a pu être établie (http://www.hse.gov.uk/pubns/web/portlandcement.pdf).

Toxicité pour la reproduction

 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Aucune donnée disponible. : Aucune donnée disponible.

· Danger par aspiration

Sensibilisation

Ingestion

: Aucune donnée disponible.

: Avaler des grandes quantités peut provoquer une irritation du tractus digestif.

: Certains sujets peuvent présenter un eczéma suite à une exposition au ciment gâché, provoqué soit par le pH élevé qui entraîne une dermatose d'irritation, soit par une réaction immunitaire au Cr VI soluble qui provoque une dermatose allergique. Les réactions vont de l'érythème léger à une dermatose aggravée et participent de ces deux mécanismes. Il est souvent malaisé d'arriver à un diagnostic précis. Si le ciment contient un agent réducteur de Cr VI soluble, il ne devrait pas y avoir de sensibilisation tant que la période d'efficacité

indiquée de cet agent n'est pas dépassée.

## **SECTION 12 Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Informations toxicologiques

: L'addition de grandes quantités de mortier dans l'eau peut provoquer une élévation du pH et donc se révéler toxique pour des organismes aquatiques en certaines circonstances.

#### 12.2. Persistance - dégradabilité

Sans objet, le mortier étant un matériau inorganique. Il ne présente aucun risque après la prise.

#### 12.3. Potentiel de bio-accumulation

Sans objet, le mortier étant un matériau inorganique. Il ne présente aucun risque après la prise.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Sans objet, le mortier étant un matériau inorganique. Il ne présente aucun risque après la prise.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sans objet, le mortier étant un matériau inorganique. Il ne présente aucun risque après la prise.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**CERMIX** Rue de la belle croix 62240 Desvres FRANCE

Tel: +33 (0)3 21 10 10 40 Fax: +33 (0)3 21 92 19 82

E-mail: FDS\_Cermix@desvres.com

En cas d'urgence : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59



Page : 7

Edition révisée n° : 3

Date: 1 / 9 / 2015

Remplace la fiche : 19 / 3 / 2014

# **CERMICEM RAPID**

DI-01-009

#### SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Eviter l'introduction dans le réseau d'évacuation des eaux usées. Si le mortier est sec, provoquer sa prise. Vu les propriétés d'inertage du béton ses déchets ne sont pas considérés comme dangereux.

Enregistrement au Catalogue Européen des Déchets : 10 13 14 (déchets provenant de la fabrication de mortier - déchets de béton ou boues de béton) ou 17 01 01 (déchets de construction et de démolition - béton).

Emballage : vider complètement l'emballage. Enregistrement au Catalogue Européen des Déchets : 15 01 01 (déchets de papier et cartons d'emballage).

Précautions spéciales

: Mortier ayant dépassé sa durée maximale d'utilisation et pour lequel il a été prouvé qu'il contient plus de 0,0002% de Cr VI soluble dans l'eau : Utilisation / vente réservées aux procédés contrôlés fermés et totalement automatisés ou recyclage / élimination conformément à la législation locale ou traiter à nouveau avec un agent réducteur.

### **SECTION 14 Informations relatives au transport**

Information générale : Non classé.

# SECTION 15 Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité □de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Teneur en chrome hexavalent soluble (Cr VI) conforme à la directive 2003/53/CE. Au-delà de la date de stockage appropriée (voir l'emballage), peut contenir plus de 0,0002% de chrome hexavalent soluble (NF P15-590).

Réglementation Nationale :

Arrêté du 26 mai 2005 relatif à l'étiquetage des ciments et des préparations de ciment contenant du chrome hexavalent ou chrome VI. Décret n°2005-577 du 26 mai 2005 relatif aux conditions de mise sur le marché et d'emploi du ciment contenant du chrome hexavalent ou chrome VI.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

#### **SECTION 16 Autres informations**

Liste des phrases H pertinentes ( : H315 - Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315

Section 3) H317 - Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Skin Sens. 1) - H317

H318 - Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318 H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des

voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H335

Autres données : Modifications : 2. 3. 16.

Révision : 3

**Date d'impression** : 1 / 9 / 2015

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015.

Fin du document

CERMIX En cas d'urgence : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

Rue de la belle croix 62240 Desvres FRANCE Tel : +33 (0)3 21 10 10 40

Fax: +33 (0)3 21 92 19 82